



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha  
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

### **3. DISSOLUTION DU SIVU DU CENTRE DE SECOURS DE QUIMPERLE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Exposé :

Dans le cadre de l'examen du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, le Conseil municipal a émis les avis suivants relatifs à l'avenir du SIVU du Centre de Secours, lors de sa séance du 8 décembre 2015 :

- un avis défavorable à la fusion du SIVU du Centre de secours de Quimperlé à la Communauté de communes du pays de Quimperlé au 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- une demande d'examen de la possible reprise de la gestion du SIVU par la Ville de Quimperlé dans le cadre d'un conventionnement avec les autres communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par courrier en date du 2 mai 2016, reçu en mairie le 3 mai, Monsieur le Préfet du Finistère a communiqué aux communes et aux EPCI le schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) adopté par arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

Le SDCI du département du Finistère prévoit la dissolution du SIVU du Centre de Secours de Quimperlé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur cette dissolution dans un délai de 75 jours à compter du 3 mai 2016.

Suite à la cession effective au SDIS de la caserne de pompiers de Quimperlé, le Comité du SIVU du Centre de Secours, réuni le 5 avril 2016, a décidé sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Lors de cette séance, le Comité syndical a approuvé le transfert de l'actif et le passif du syndicat à la Ville de Quimperlé une fois le syndicat dissout, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Chaque commune versera annuellement à la Ville de Quimperlé une participation financière afin de couvrir les charges supportées jusque-là par le syndicat sur la base d'une clef de répartition définie lors de la création du syndicat en 2002.

Il a été proposé au Comité Syndical de confirmer sa position en faveur de la dissolution, lors de la séance du 5 juillet 2016.

#### Proposition :

Considérant que l'avis de la Ville de Quimperlé a été pris en compte dans le SDCI et que toutes les conditions sont réunies pour la dissolution du SIVU, il est proposé au Conseil municipal d'émettre un avis favorable à la dissolution du SIVU du Centre de Secours de Quimperlé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016.

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, à la dissolution du SIVU du Centre de secours de Quimperlé au 1<sup>er</sup> janvier 2017.**



Pour expédition conforme  
**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**